



**51^{EME} EDITION DE LA COUPE DU CONGO
PHASE FINALE
DECISION N°03/CO/SL/2015 DU 25 JUIN 2015**

En raison des incidents graves qui ont émaillés la rencontre de football opposant l'OC BUKAVU DAWA et FC RENAISSANCE, le comité d'organisation de la phase finale de la 51^{eme} édition de la Coupe du Congo a tenu une réunion extraordinaire dont décisions ci-dessous :

I. Matches joués

- OC BUKAVU DAWA Vs FC RENAISSANCE
- AS DAUPHINS NOIRS Vs DCMP/KIN

II. Des Correspondances

Avant le début de la réunion, le FC RENAISSANCE a déposé une lettre sans numéro et signée à la date du 26 juin 2015 relative à une plainte contre l'arbitre central du match.

III. Des Décisions

- ⊕ Concernant la correspondance réceptionnée, le Comité la déclare irrecevable du point de vue de la forme du fait de l'absence de la caution qui devait l'accompagner.
- ⊕ En rapport avec les incidents qui ont émaillés le match mettant aux prises les Clubs OC BUKAVU DAWA et FC RENAISSANCE ; les rapports des officiels relèvent ce qui suit :
 - a) Préjudice à la règlementation ;
Cas de :
 - ✓ Vicky MUKEBA (Soigneur)
 - ✓ MASHINGILWA, Lic.840702001
 - b) Conduite incorrecte d'une équipe avec 5 cartons jaunes et 2 cartons rouges.
 - c) Agression sur les officiels de match ;
Cas des joueurs :
 - ADINGABO LOTOLA, Lic.910530002
 - DJUMA SHABANI, Lic.930316001
 - MASHINGILWA KIBENGO, Lic.840702001
 - KATUKA MUBENGAYI, Lic.12007
 - KITENGE SUMBU, Lic.16130
 - d) Destruction méchante ;
Cas du Coach KIBENGILA
 - e) - Propos démobilisateurs et mensongers
- Incitation à la violence
Cas du Président Pascal MUKUNA

La gravité des faits qui se sont déroulés sur le terrain ne correspondant pas avec la hauteur des sanctions arrêtées dans le code disciplinaire de la Fédération Congolaise de Football Association ; les dirigeants, les encadreurs et les joueurs incriminés de FC RENAISSANCE ; sont suspendus provisoirement et mis à la disposition du comité Directeur de la FECOFA pour dispositions, conformément aux articles 275 §3 des RGS et b(compétence) 18.5 du règlement ad-hoc de la 51^{eme} édition Coupe du Congo.

IV. De l'homologation des Résultats

Des Avertisements

Match : OC BUKAVU DAWA Vs FC RENAISSANCE

A l'encontre de FC RENAISSANCE :

Les joueurs :

- MUSA NDUSHA, Lic.38630
- MANGALA YAYA, Lic.880514001
- NGANA LEMO, Lic.890609002
- LODI Joël, Lic.930105001
- MUSA NDUSHA, Lic.38630

...ont été avertis.

Les joueurs :

- ❖ MUSA NDUSHA, Lic.38630
- ❖ MASHINGILWA, Lic.840702001

...ont été expulsés.

- **Le Match n'ayant pas connu une fin règlementaire, en application de l'article 223 §3 des RGS, à la lumière des rapports des officiels de match ; le comité d'organisation siégeant sur lesdits incidents, inflige un forfait en l'encontre de FC RENAISSANCE ; au profit de OC BUKAVU DAWA.**

MATCH : AS DAUPHINS NOIRS Vs DCMP/Kin.

Des Avertisements

A l'encontre de AS DAUPHINS NOIRS :

Les joueurs :

- WAKWINGA, var 16
- MAHENGE, var 9

...ont été avertis.

A l'encontre du DCMP/Kin

Le joueur SHIKANJI Docsa, var 8 a été averti.

Le résultat de zéro contre trois buts, en faveur de DCMP/Kin a été homologué.

Sentiments sportifs.

Fait à Lubumbashi, le 25 juin 2015

Pour le Comité d'organisation

Le Secrétaire

David MUTENGA

Le Président

KASONGO KANT'

Annexe :- Rapport des officiels de match : OC BUKAVU DAWA Vs FC RENAISSANCE
- Licences des joueurs (Renaissance)